



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°2

Le 24 août 2021

Lisieux

Présents :

BAILLARD Patrick - Responsable du pôle compétition, LIBERGE Jean - président de la Commission, AUBERT Thierry, EVAÏN Pascale, LECORNU Pierre, MOUILLARD Bernard, CHERADAME Philippe, LECOSSU Didier, QUESNEL Michel, LOUISE Jean-Pierre,

Excusés : BLANCHETIERE Jean, ALLEZ Marine, SANSON Sylvie, BOUREL Valérie, GUESNON Albert,

Assiste : Léo RIVIERE

Le président, M. LIBERGE félicite M. LOUISE Jean-Pierre pour sa nomination dans la commission régionale de gestion des compétitions.

M. LOUISE fait part de son plaisir d'intégrer cette commission.

1 – ADOPTION PROCES VERBAL

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal :

- N°1 en date du 15 juillet 2021 mis en ligne le 15 juillet 2021

2 – TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR DE LA COUPE DE FRANCE

COUPE DE FRANCE
2^{ème} TOUR – 29 AOUT 2021

Tous les matches auront lieu à 15 HEURES, sur le terrain du club premier cité

1. SM HAYTILLON – FC EQUERD. HAINNEV
2. AS VALOGNES – ES POINTE HAGUE
3. US VASTEVILLE ACQUEV. – CS CARENTANAIS



4. S. URVILLE NACQUEVILLE – US COTE DES ILES
5. FC VAL DE SAIRE – AS TOURLAVILLE
6. FC DIGOSVILLE – US BRICQUEBEC
7. CA PONTOIS – ES PLAIN
8. US LESSAY - US OUEST COTENTIN
9. CS BARFLEUR – US LA GLACERIE
10. FC DES ETANGS – AGNEAUX FC
11. ES COUTANCAISE – SU ST PAIRAISE
12. TESSY MOYON SP. – US DUCEY ISIGNY
13. US PERCY – CREANCES SPORTS
14. AS CERENCAISE – ESP ST JEAN CHAMP
15. AS BRECEY – ES HEBECREVN
16. FC SIENNE – US ST MARTIN ST JEAN
17. FC ST JEAN DAYE – ES ST SAUVEUR ROND.
18. US ST QUENTIN/HOMME – USCO SOURDEVAL
19. US PONTORSON – CONDE SPORTS
20. FC DU THAR – ES GOUVILLE
21. PERIERS SPORTS – US SAINTE CECILE
22. AS VALBURGEOISE – FC ARGENTAN
23. FC ECOUCHE – US FRENES MONTSECRET
24. JS DE TINCHEBRAY – FC DU PAYS AIGLON
25. VED. DE BOISTHOREL – AS COURTEILLE ALENC.
26. US ANDAINE – US ATHIS
27. A. CHAILLOUE – US MORTAGNAISE
28. A. DE MESSEI – J. FERTOISE BAGNOLES
29. AS MONTS ANDAINE – ESP. CONDE S/SARTHE
30. AS SARCEAUX ESPOIR – AS GACEENNE
31. US MELOISE – AS LA SELLE LA FORGE
32. SS DOMFRONTAISE AM LA FERRIERE
33. ES ECOUVES – FC FLERIEN
34. AS VERSON – AS VILLERS HOULGATE
35. AS ST PHILIBERT CHAMP – SC HEROUVILLAIS
36. ST AIGNAN CRA – ESFC FALAISE
37. CA LISIEUX PA – MALADRERIE OS
38. US PETRUVIENNE – USON MONDEVILLE
39. AC DEMOUVILLE CUVERV. – TROARN FC
40. ES CORMELLES – AS ST DESIRE
41. AS POTIGNY VIL.US – FC BAIE DE L'ORNE
42. HASTINGS FC RCSMN – US GUERINIERE
43. CI COLOMBELLOIS – LC BRETEVILLE/ODON
44. CHL TERRE ET MER – AS IFS
45. USM BLAINVILLE – AST DEAUVILLE
46. ES THURY HARCOURT – INTER ODON FC
47. DOZULE FC – AS PTT CAEN FB
48. STADE ST SAUVERAIS – USC MEZIDON FB
49. UA ST SEVER – US MAISONS
50. AS ST VIGOR LE GRAND – JS DOUVRE
51. FC SUD OUEST CAEN – RSG COURSEULLES
52. AF BASLY – JS AUDRIEU
53. ELS CARPIQUET FOOT – US TREVIERES
54. ST AUBIN/MER – BOURGUEBUS SOLIERS
55. USI BESSIN NORD – US AUNAY S/ODON
56. THAON BRETTEVILLE FC – US VILLERS BOCAGE
57. US PONT L'EVEQUE - AJS OUISTREHAM
58. CHARLEVAL FC – ES VALLEE DE L'OISON
59. FC DU PAYS DU NEUBOURG – ALIZAY FAC
60. CRIQUEBEUF AS – US CONCHOISE
61. ES DU VEXIN OUEST – CS THIBERVILLE



62. FC EURE MADRIE SEINE – GISORS F.C.G.V.N 27
63. FC SERQUIGNY NASSAND – FCI LE BEL AIR
64. CS ORBECQUOIS VESP. - CA PT AUDEMER
65. US RUGLES LYRE – SAINT SEBASTIEN SP
66. FC GARENNE BUEIL CB – SC BERNAY
67. CS BEAUMONT- AS VAL DE REUIL V P
68. SPN VERNON – PACY MENILLES RC
69. FC H.V.S – US GASNY
70. FC ILLIERS L'EVEQUE – ST MARCEL F
71. ES NORMANVILLE – FA DU ROUMOIS
72. FC EPREVILLE – FC GRUCHET LA VALASS
73. SOLIDARITE S GOURNAY – O.H TREFIL. NEIGES
74. CS GRAVENCHON – AC ST ROMAIN COLBOSC
75. SC OCTEVILLE SUR MER – ATHLETI'CAUX FC
76. US CAP DE CAUX CRIQ – USF FECAMP
77. US SENNEVILLE – ESM GONFREVILLE
78. GAINNEVILLE AC – HAVRE CAUCRIAUVILLE
79. CS SSERV MUN LE HAVRE – ES DU MONT GAILLARD
80. US PRESQU'ILE – PLAT QUINCAMPOIX FC
81. FC VIEUX MANOIR – GRAND QUEVILLY FC
82. PT QUEVILLY ST JULIEN – AC BRAY EST FORGES
83. STADE SOTTEVILLE CC – AS MADRIELLET CHAT BL
84. AL DEVILLE MAROMME – CO CLEON
85. AS CANTON D'ARGUEIL – MONT ST AIGNAN FC
86. US FORET DE ROUMARE – CAUDEBEC ST PIERRE F
87. AS BUCHY - ROUEN SAPIN FC
88. ES MONTIGNY VAUPAL – FC ST ETIENNE DU R
89. FC LE TRAIT DUCLAIR – MESNIL ESNARD FRANQ
90. CANTELEU FC – GCO BIHOREL
91. A MALAUNAY – ST AUBIN FC
92. S. DE GRAND QUEVILLY – FUSC BOIS GUILLAUME
93. FC BARENTIN – A HOULMOISE BOND FC
94. ES DU PLATEAU F.R – NORMANDE 76
95. CANY FC – AS FAUVILLE
96. NEUVILLE AC – O PAVILLAIS
97. FC BIVILLE LA BAIN – JS ST NICOLAS AL.BET
98. FC OFRANVILLE – US AUFFAY
99. FC NEUFCHATEL EN BR – US DOUDEVILLE
100. EU FC – AS LE TREPORT
101. FC PETIT CAUX – ENT VIENNE ET SAANE
102. AS OUVILLE – US LUNERAY
103. FC TOTES – AS OURVILLE
104. AS SASSETOT THEROULD – ES TOURVILLE
105. US LONDONIERES – AJ CAULLE BOSC LE H.
106. US DES FALAISES – GRPT ST AUBIN ST VIGOR
107. US LILLEBONNE – SC FRILEUSE
108. RAMPONNEAU AS – US GODERVILLE
109. US DE BOLBEC – YVETOT AC

Sous réserves des procédures en cours.

3 – TIRAGE AU SORT DU 1^{er} TOUR DE LA COUPE DE FRANCE FEMININES

CALENDRIER GENERAL

50 engagements

4 qualifiées + 1 exempt D2 Féminines soit 5 équipes au 1^{er} Tour Fédérale

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



1^{er} Tour :

- 16 équipes exemptes (15 Régionales + HAVRE AC)
- 34 équipes participantes = 34 équipes rentrantes
17 vainqueurs

2^{ème} Tour :

- 1 équipe exempte (HAVRE AC)
- 32 équipes participantes = 17 vainqueurs du 1^{er} tour + 15 équipes rentrantes
16 vainqueurs

3^{ème} Tour :

- 1 équipe exempte (HAVRE AC)
- 16 équipes participantes = 16 vainqueurs du 2^{ème} tour
8 vainqueurs

4^{ème} Tour :

- 1 équipe exempte (HAVRE AC)
- 8 équipes participantes = 8 vainqueurs du 3^{ème} tour
4 vainqueurs qualifiés pour le 1^{er} tour fédérale + HAVRE AC

COUPE DE FRANCE FEMININES 1^{er} TOUR – 05 SEPTEMBRE 2021

Tous les matches auront lieu à 15 HEURES, sur le terrain du club premier cité

1. VASTEVILLE ACQ – FC ST LO MANCHE
2. CS CARENTANAIS – US AVRANCHES MSM
3. PAYS GRANVILLAIS – US DUCEY ISIGNY
4. USON MONDEVILLE – BAYEUX FC
5. AS VILLERS HOULGATE – USC MEZIDON FB
6. SU DIVES CABOURG FB – CA LISIEUX
7. INTER ODON FC – US GUERINIERE
8. AV DE MESSEI – J. FERTOISE BT
9. US ANDAINE – FC SUD OUEST CAEN
10. FC SERQUIGNY NASSAND – CS BEAUMONT
11. ALIZAY FAC – US PRESQU'ILE
12. E. MOTTEVILLE X MARE – SOLIDARITE S GOURNAY
13. E CANTON D'ARGUEIL J3S – CAUDEBEC ST PIERRE F
14. ES TOURVILLE – FC DIEPPE
15. FC LE TRAIT DUCLAIR – O PAVILLAIS
16. US CAP DE CAUX CRIQ – OH TREFIL. NEIGES
17. CS THIBERVILLE – MALADRERIE OS

Sous réserves des procédures en cours.

4 – AFFAIRES EXAMINEES

Courrier de FC DES LEOPARDS ST GEORGES du 23.08.2021 :

La commission,

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Après avoir pris connaissance du courrier de M. ROCHAIS Jean Marie, président du FC DES LEOPARDS ST GEORGES, désirant intégrer son équipe U18 au championnat Régional 3 U18, groupe C,
Ne peut pas donner satisfaction au club, du fait d'un grand nombre de demande identique.

Courrier de OC BRIOUZE du 04.08.2021 et de US VILLERS BOCAGE du 20.08.2021 :

La commission,

Considérant l'accord entre les deux clubs pour échanger de groupe,

La Commission propose au Comité de Direction le changement de groupe entre les deux clubs en Régional 2 Féminines comme suit :

- OC BRIOUZE passe dans le groupe C de R2 F
- US VILLERS BOCAGE passe dans le groupe F de R2 F

U18 R3 - Radiation du GROUPEMENT CAP DE CAUX / ATHLETICAUX :

La commission,

Considérant que le Groupement CAP DE CAUX / ATHLETICAUX a été radié,

Considérant que l'attribution des droits sportifs de l'équipe U18 R3 ont été attribués au club

ATHLETICAUX FC suite à un accord passé entre les deux clubs lors du partage des droits sportifs,

Considérant que le club ATHLETICAUX ne s'est pas engagé en U18 R3 en raison d'un manque d'effectif,

La commission propose au Comité de Direction de transférer les droits sportifs de l'équipe U18 R3 de l'ancien Groupement CAP DE CAUX / ATHLETICAUX au club de US CAP DE CAUX.

Courrier de FC TROARN du 06.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du FC TROARN, désirant passer de R3 U18 Groupe B à R3 U18 Groupe C

Ne peut donner une suite favorable à la demande du club, sans l'accord favorable d'un autre club en remplacement.

Courrier de US MORTAGNAISE du 24.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du club de US MORTAGNAISE, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 2, à 19h le samedi à domicile.

Donne son accord et procède à la mise à jour des calendriers.

Courrier de USC MEZIDON du 17.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du club USC MEZIDON désirant disputer ses rencontres de championnat Régional 2 seniors, groupe B, à 19h15 à domicile,

Donne son accord et procède à la mise à jour des calendriers.

Courrier de ENT.S COUTANCAISE du 16.08.2021 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de l'ENT.S COUTANCAISE, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 3 seniors, groupe A, à 19h15 à domicile,

Donne son accord et procède à la mise à jour des calendriers.

Courrier de FC TRAIT DUCLAIR du 05.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du FC TRAIT DUCLAIR, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 2 U18, groupe B, à 10h le dimanche à domicile,

Dit que le club devra obtenir pour l'ensemble des rencontres concernées l'accord du club adverse.

Courrier de CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE du 27.07.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de CS SERV MUN LE HAVRE, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 2 U18, groupe B, à 12h à domicile,



Dit que le club devra obtenir pour l'ensemble des rencontres concernées l'accord du club adverse.

Courrier de ENT.S DU MONT GAILLARD du 19.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de ENT.S DU MONT GAILLARD, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 3 U18, groupe B, à 15h30 à domicile,

Dit que le club devra obtenir pour l'ensemble des rencontres concernées l'accord du club adverse.

Courrier de BAYEUX FC du 17.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du BAYEUX FC, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 3 U18, groupe C, à 18h30 et non 18h à domicile,

Dit que le club devra obtenir pour l'ensemble des rencontres concernées l'accord du club adverse.

Courrier de OC BRIOUZE du 20.08.2021 :

La commission

Après avoir pris connaissance du courrier de l'OC BRIOUZE, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 1 F à 15h à domicile et de championnat Régional 2 F, groupe F, à 13h à domicile,

Donne son accord et procède à la mise à jour des calendriers

Courrier de SC THIBERVILLE du 20.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du SC THIBERVILLE, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 2 F, groupe B et D, à 13h à domicile,

Donne son accord et procède à la mise à jour des calendriers.

Courrier du SU DIVES CABOURG du 23.08.2021 :

La commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du SU DIVES CABOURG, désirant jouer ses rencontres de championnat Régional 2 F, groupe E, à 11h à domicile,

Dit que le club devra obtenir pour l'ensemble des rencontres concernées l'accord du club adverse.

Forfaits déclarés au 1^{er} Tour de la Coupe de France :

La commission enregistre le forfait pour la rencontre prévue le 22.08.2021 de ENT.S VAL DE L'ORNE

La commission enregistre le forfait pour la rencontre prévue le 22.08.2021 de UD RANDONNAI

La commission enregistre le forfait pour la rencontre prévue le 22.08.2021 de VIMOUTIERS FC

La commission enregistre le forfait pour la rencontre prévue le 22.08.2021 de GRAND COURONNE FC

La commission enregistre le forfait pour la rencontre prévue le 22.08.2021 de ENT.F TOUQUES ST GATIEN

La commission enregistre le forfait pour la rencontre prévue le 22.08.2021 de LA PARTIOTE ST JAMAISE

La commission enregistre le forfait pour la rencontre prévue le 22.08.2021 de ST PAUL DU VERNEY FC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.



Pour ce qui concerne la Coupe de France, en respect de l'article 11.2 du règlement de la compétition, Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

5 - PROCHAINE REUNION

Le président



LIBERGE Jean

Le secrétaire



LECORNU Pierre

